

CHARTRE DE COOPÉRATION TERRITORIALE

VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU RÉOLAIS EN SUD GIRONDE

PREAMBULE

Territoires frontaliers, Val de Garonne Agglomération et la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde appartiennent à deux départements distincts, mais partagent une identité territoriale qui transcende les limites administratives, autour de la Vallée de la Garonne, élément géographique et paysager structurant pour les deux intercommunalités. Intégrées à la même aire urbaine, Val de Garonne Agglomération (VGA) et la Communauté de Communes (CdC) du Réolais en Sud Gironde sont également liées par les flux de mobilité et de chalandise de leurs habitants, et s'inscrivent ainsi dans un même territoire vécu.

Au sein de la grande région Nouvelle Aquitaine comportant 153 EPCI (dont 25 communautés d'agglomération), et face à la montée en compétence de la métropole bordelaise, la coopération territoriale permet de supplanter les logiques de compétition entre territoires au profit de la création de stratégies communes pour un développement territorial équilibré. C'est ainsi que Val de Garonne Agglomération et la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde souhaitent engager une dynamique partenariale entre leurs deux territoires à travers l'élaboration d'une charte de coopération.

L'enjeu de cette coopération territoriale est tout d'abord d'identifier les liens de complémentarité et d'interdépendance entre les deux intercommunalités afin de partager une stratégie de développement territorial, mais également de proposer des solutions concertées aux problématiques communes des deux territoires. Ainsi, la valorisation des atouts respectifs de chaque territoire permettra de porter des projets interterritoriaux à forte valeur ajoutée pour les deux EPCI. La présente charte de coopération territoriale, contractualisée par l'assemblée délibérante de chacune des collectivités, formalise l'engagement des deux territoires au sein d'une dynamique partenariale.

Dans le cadre du protocole de coopération engagé entre Val de Garonne Agglomération et Bordeaux Métropole, certains projets seront travaillés en partenariat avec la CdC du Réolais en Sud Gironde, afin de structurer une action cohérente valorisant le potentiel des deux territoires auprès de la métropole. En effet, la coopération territoriale permet de renforcer l'intégration et le dialogue au sein de l'arrière-pays bordelais, et de créer ainsi des synergies productives dans une logique "gagnant-gagnant" avec la métropole bordelaise, moteur d'attractivité et de croissance au sein du territoire aquitain.

OBJECTIFS DE LA CHARTE

Val de Garonne Agglomération et la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde ont défini plusieurs axes prioritaires de coopération, énoncés ci-dessous :

- **Gouvernance alimentaire**

Territoires agricoles, Val de Garonne Agglomération et la CdC du Réolais en Sud Gironde disposent respectivement de 38 666 hectares et 15 729 ha de SAU. Les deux EPCI ont en commun une importante activité de maraîchage sur leur territoire, avec une spécificité identitaire : la culture de la tomate de Marmande. Une procédure a été lancée afin de la reconnaître comme Label Rouge et Indication Géographique Protégée d'ici 2020. Il existe ainsi sur les deux territoires une filière agricole et agroalimentaire structurée disposant d'une expertise importante, valorisée par la politique agricole intercommunale de VGA. En particulier, l'agriculture biologique connaît un net essor depuis 2010, représentant actuellement 3,7% de la SAU de VGA et 5% de la SAU de la CdC du Réolais en Sud Gironde. Le potentiel de coopération en matière agricole est très important, principalement en direction de Bordeaux métropole, dont la demande ne cesse de croître en produits locaux biologiques et de qualité.

OPPORTUNITES DE CO-DEVELOPPEMENT

→ VGA propose ainsi d'associer la CdC du Réolais en Sud Gironde à la mise en place d'un plan interterritorial de production et d'approvisionnement en agriculture locale et biologique dans le cadre du futur protocole d'accord signé entre VGA et Bordeaux Métropole. Par ailleurs, VGA souhaite intégrer la CdC du Réolais en Sud Gironde à la procédure engagée par l'agglomération et les professionnels visant à la labellisation sous signes de qualité de la tomate de Marmande.

- **Innovation numérique**

Val de Garonne Agglomération et la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde disposent d'une expertise dans l'innovation numérique autour de l'événementiel. Ainsi, VGA a l'ambition de créer un écosystème sur la transformation numérique des grands événements culturels et sportifs, avec à l'appui le succès de Garorock, l'organisation des Garocamp Days, le concours Garonne Start-Up et enfin le projet CESAme afin de reconverter des friches industrielles en tiers-lieu autour des industries créatives. Pour sa part, la CdC du Réolais en Sud Gironde dispose sur son territoire d'acteurs engagés dans la culture et l'événementiel avec notamment une antenne de l'IDDAC (Institut Départemental de Développement Artistique et Culturel), mais aussi Cap Solidaire, l'Union des Acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire, qui a pour objectif de proposer une mutualisation d'ingénierie et de moyens matériels pour les acteurs de l'ESS.

OPPORTUNITES DE CO-DEVELOPPEMENT

→ La coopération territoriale permettra de créer des synergies afin de renforcer l'ingénierie et la capacité d'innovation des deux territoires dans l'économie numérique de l'événementiel, afin de constituer une logique de cluster en partenariat avec les acteurs du numérique de la métropole bordelaise.

→ Par ailleurs, VGA et la CdC du Réolais en Sud Gironde souhaitent développer la gestion de la relation citoyenne, avec une collaboration sur la mise en place d'une plateforme d'e-administration permettant la mise en place de téléservices à échelle communale et intercommunale.

- **Développement économique**

Ensemble, la CdC du Réolais en Sud Gironde et Val de Garonne Agglomération regroupent plus de 30 000 emplois et 6 zones d'activité économique. En particulier, le secteur industriel est dynamique, représentant respectivement 15% et 9% des emplois sur le territoire de l'Agglomération et de la Communauté de Communes, de même que le secteur du commerce, des transports et des services, qui connaît actuellement une importante croissance. VGA et la CdC du Réolais en Sud Gironde ont ainsi l'ambition de mettre à profit leurs atouts respectifs afin d'œuvrer en faveur d'un développement économique concerté de leurs deux territoires.

OPPORTUNITES DE CO-DEVELOPPEMENT

→ VGA et la CdC du Réolais en Sud Gironde ont la volonté d'encourager la mutualisation des moyens – notamment en termes d'ingénierie – en matière de développement économique, afin de favoriser le développement des pépinières d'entreprises. Les deux territoires souhaitent également aborder ensemble la thématique de la spécialisation des zones d'activité économique.

- **Mobilité et accessibilité**

Appartenant à un même bassin de mobilité, Val de Garonne Agglomération et la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde souhaitent fluidifier les déplacements et améliorer l'accessibilité entre leurs territoires.

OPPORTUNITES DE CO-DEVELOPPEMENT

→ Afin d'améliorer cette accessibilité, les deux EPCI s'engagent à œuvrer ensemble auprès de la région Nouvelle Aquitaine et de la métropole bordelaise afin d'améliorer l'offre de mobilité entre VGA, la CdC du Réolais en Sud Gironde et Bordeaux Métropole. D'autre part, dans l'objectif de fluidifier les déplacements entre leurs deux territoires, VGA et la CdC du Réolais en Sud Gironde souhaitent engager une réflexion sur l'offre de transport à la demande en s'appuyant sur la proximité et la complémentarité des territoires.

- **Développement touristique**

Les deux intercommunalités disposent d'atouts touristiques à valoriser. Au sein de la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde, La Réole a été labellisée en 2013 "Ville d'Art et d'Histoire" par le Ministère de la Culture et de la Communication, bénéficiant ainsi d'une forte visibilité patrimoniale. Par ailleurs, la ville est chargée d'établir un Pays d'Art et d'Histoire, dont le périmètre s'étendra à VGA. De son côté, Val de Garonne Agglomération met en avant un tourisme d'itinérance avec la création, d'ici 2020, d'une voie cyclable reliant les villes de Marmande et de Casteljaloux.

OPPORTUNITES DE CO-DEVELOPPEMENT

→ Une réflexion peut ainsi être engagée à échelle des offices de tourisme du Val de Garonne et de l'Entre-deux-Mers afin de développer une offre touristique complémentaire, notamment dans le tourisme d'itinérance fluvial et cycliste.

- **Environnement et prévention des risques**

Val de Garonne Agglomération et la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde sont des territoires riverains de la Garonne. Les problématiques environnementales ne se limitant pas aux frontières administratives, la gestion du fleuve et de ses affluents ainsi que la prévention des inondations (compétence GEMAPI) sont des thématiques qui nécessitent de développer des outils de coordination entre les deux territoires.

GOVERNANCE DE LA CHARTE

La coopération territoriale entre Val de Garonne Agglomération et la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde sera gouvernée selon les dispositifs suivants :

- **Un comité de pilotage**

Le comité de pilotage est co-présidé par les deux présidents (ou leurs représentants) ainsi que par les élus référents du projet ainsi que les vice-présidents concernés par les thématiques de coopération. Il se réunit 1 fois par an et assure la supervision de la coopération territoriale (validation du programme de travail et suivi des actions).

- **Un comité technique**

Le comité technique est co-présidé par les deux directeurs généraux des EPCI. Il se réunit 1 fois par semestre et assure la mise en œuvre des axes de coopération (élaboration du programme de travail et mise en œuvre des décisions du comité de pilotage).

- **Groupes de travail**

La mise en œuvre opérationnelle de la coopération sera assurée par des groupes de travail thématiques impliquant les acteurs concernés, afin de proposer et de mettre en œuvre les actions du partenariat.

Val de Garonne Agglomération et la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde s'engagent à mettre en commun les moyens humains et matériels nécessaires à la réalisation des objectifs de la charte de coopération territoriale.

- **Durée et évolution de la charte de coopération**

La durée de la présente charte de coopération est de 2 ans (2018 - 2020). Elle pourra être reconduite par le souhait partagé des deux collectivités.

De même, le Comité de pilotage pourra proposer des évolutions du dispositif de coopération en fonction des besoins exprimés, ainsi qu'une évaluation annuelle du programme.